

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **05 octobre 2022 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Monsieur Sylvain Brazeau, Patrick Delforge, Alain Laprade ainsi que Mesdames Pamela Nantel trésorière, Karina Verdon directrice générale de Coteau-du-Lac et Messieurs Jacques Legault secrétaire et Marco Jean trésorier adjoint de la municipalité Les Coteaux tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

### **2462-10-22    Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

### **2463-10-22    Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge  
Appuyé par Madame Andrée Brosseau  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 05 octobre 2022 en retirant le point #5, adoption du budget 2023.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2022;
4. Approbation des comptes à payer au 05 octobre 2022;
5. ~~Adoption du Budget 2023;~~
6. Octroi du contrat d'achat et d'installation d'un échangeur d'air dans la salle des surpresseurs;
7. Problématique système de climatisation de la salle des surpresseurs;
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 05 octobre 2022.

**ADOPTÉE**

### **2464-10-22    Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2022**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 09 septembre 2022.

**ADOPTÉE**

### **2465-10-22    Approbation des comptes à payer au 05 octobre 2022**

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau  
Appuyé par Madame Myriam Sauvé  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 05 octobre 2022 au montant total de 25 253.93\$ à savoir les chèques numéro 4502 à 4508 pour un montant de 13 296.81\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 11 957.12\$.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**ADOPTÉE**

**Octroi du contrat d'achat et d'installation d'un échangeur d'air dans la salle des surpresseurs**

Le projet d'installation d'un échangeur d'air est annulé.

**2466-10-22 Problématique système de climatisation de la salle des surpresseurs**

**CONSIDÉRANT QUE** le système de climatisation installé aux étangs aérés de marque Moovair ne suffit pas à la demande puisque celui-ci ne semble pas rencontrer nos attentes.

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service du traitement des eaux de Coteau-du-Lac nous recommande le remplacement de ce nouvel unité par un de marque Fujitsu qui développe plus de capacité de ventilation et par le fait même un refroidissement plus efficace.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Moise & Poirier nous offre la possibilité de créditer l'ensemble des coûts de l'unité Moovair pour le remplacer par un unité de Marque Fujitsu modèle 36LPAS pour un montant de 8380.00\$ plus les taxes.

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé  
Appuyé par Madame Andrée Brosseau  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration accepte la proposition de l'entreprise Moise & Poirier à savoir le remplacement de la thermopompe Moovair et son remboursement et l'installation de la thermopompe Fujitsu modèle 36LPAS au prix de 8380.00\$ plus les taxes.

Que la dépense soit appliquée au poste 02410530.

**ADOPTÉE**

**Varia**

**Parole à l'assistance**

Aucune intervention

**2467-10-22 Levée de l'assemblée ordinaire du 05 octobre 2022**

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé  
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'assemblée ordinaire du 05 octobre 2022 soit levée à 16 h 30

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Sylvain Brazeau, président

\_\_\_\_\_  
Jacques Legault, secrétaire